



# Règlement graphique du Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine

## PVAP de Neuf-Brisach



### Légende du PVAP de Neuf-Brisach

#### 1 Eléments à vocation informative

- Limite communale
- Limite du site patrimonial remarquable et du PVAP
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques

#### 2 Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés, à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées (façades, toitures, etc. y compris le second œuvre)
- A** Immeubles des 18e et 19e siècles (1698 – 1870)
- B** Immeubles de l'Annexion (1870 – 1918)
- C** Immeubles du 20e siècle (après 1918)
- Mur de soutènement, rempart, mur de clôture
- Élément extérieur particulier
  - ☆ Puits
  - ☆ Chasse-roue
  - ☆ Unicum : bassin, pompe à bras, portail, pilier
  - ☆ Monument
  - ☆ Ronde-bosse, statue, niches, figures
- ▲▲▲▲▲ Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine
- Parc ou jardin de pleine terre
  - V** Prescriptions de protection spécifiques aux parcs et jardins de pleine terre visibles du domaine public à protéger
  - D** Prescriptions de protection spécifiques aux parcs et jardins de pleine terre dissimulé en cœur d'îlot à protéger

#### 3 Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

#### 4 Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Espace vert à créer ou à requalifier
  - EVC** Espace visible du domaine public à requalifier en espace vert
  - EVCp** Espace de cœur d'îlot à dominante minérale à requalifier en espace plus végétal
  - EVCn** Espace majeur de la composition de VAUBAN à affirmer pour valoriser la valeur universelle de la place forte
  - Fosse et plantation d'alignement à créer pour accompagner les perspectives des rues secondaires
- Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- P<sub>n</sub>** Point de vue, perspectives à préserver ou à mettre en valeur